

Comité Syndical du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à Renwez, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (PNR) des Ardennes, dûment convoqué par courrier électronique du dix-neuf mars.

Avant de débiter la séance, Marie BOURDON, Chef du Pôle « Aménagement du Territoire » fait une présentation de la Trame Noire.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 février 2024

Le Président soumet le Procès-Verbal du dernier Comité Syndical au vote (voir dossier de séance transmis).

Le Président met aux voix : procès-verbal approuvé à l'unanimité.

▪ Validation du Procès-Verbal de la séance du 19 février 2024

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide d'approuver** le Procès-Verbal du Comité Syndical du 19 février 2024.

2. Compte administratif, compte de gestion et reprise des résultats 2023

Le Président cède la parole à Annie JACQUET, Vice-Présidente en charges des finances afin qu'elle présente, le compte administratif, le compte de gestion et la reprise des résultats.

Madame JACQUET reprend tous les éléments exposés dans le dossier de séance :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Exécution du budget 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	1 634 026,67 €	404 975,59 €
Recettes de l'exercice	1 572 493,35 €	487 753,18 €
Résultat de l'exercice	-61 533,32€	82 777,59 €
Report cumulé des exercices précédents	596 370,31 €	35 324,02 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	534 836,99 €	118 101,61 €

Restes à réaliser en dépenses	170 067,33 €
Restes à réaliser en recettes	163 731,31 €

Dépenses de fonctionnement

Chap/art t.	Libellé	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	912 919.38 €	426 302.72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 020 500.00 €	968 250.57 €
65	Autres charges de gestion courante	100 050.00 €	85 334.83 €
66	Charges financières	4 652.00 €	3 559.83 €
022	Dépenses imprévues	5 500.00 €	-
023	Virement à la section d'investissement	80 708.48 €	-
68	Dotations aux amortissements et provisions	150 578.72 €	150 578.72 €
Total dépenses de fonctionnement		2 274 908.58 €	1 634 026.67 €

En 2023, les charges de fonctionnement (EDF, chauffage, assurances...) s'élèvent à 210 424,19€.

Les charges de chauffage ont fortement augmenté ces 2 dernières années, la tonne de granulé en 02/2022 coûtait 287 € en décembre 2022, 690 € et en janvier 2023 540 €. En décembre 2023, elle est redescendue à 380 €.

Les charges de personnel correspondent à une équipe de 23 agents (la CM signalétique est arrivée en octobre et le CM OPAH en novembre).

Les indemnités versées au Président et aux 3 vice-présidents s'élèvent à 34 750 €. La cotisation à la fédération des PNR est de 14 212 € (dont la cotisation Valeur Parc de 1 900 €).

Le programme d'actions représente 262 993 €. Un report de 44 053 € en 2024 est à prévoir. Environ 77% du budget a été consommé.

Recettes de fonctionnement

Chap/art .	Libellé	BP 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	-	14 125.29 €
70	Produits divers	11 500.00 €	18 629.58 €
74	Cotisations statutaires	650 338.00 €	648 524.55 €
7472	Région	300 000.00 €	300 000.00 €
7473	Département	171 000.00 €	171 000.00 €

74748	Communes	78 880.00 €	78 118.95 €
74758	EPCI	100 458.00 €	99 405.60 €
74	Financement des Actions	907 784.48 €	783 246.69 €
74718	Etat	189 761.54 €	169 502.37 €
7472	Région	359 289.74 €	335 013.03 €
7477	Budget communautaire et fonds structurels	178 347.20 €	135 201.37 €
7478	Autres organismes (rte life et agence de l'eau)	96 160.00 €	104 327.25 €
74758	Autres organismes publics	84 226.00 €	39 202.67 €
75	Redevances pour concessions, brevet, marque...	5 150.00 €	4 201.45 €
777	Amortissement subventions d'investissement	103 765.79 €	103 765.79 €
TOTAL		1 678 538.27 €	1 572 493.35 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté-Budget annexe	1 619.80 €	-
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	594 750.51 €	-
Total recettes de fonctionnement		2 274 908.58 €	1 572 493.35 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux cotisations statutaires et aux subventions liées aux actions. Les cotisations statutaires s'élèvent à 648 524,55 € réparties de la façon suivante :

- Région Grand-Est 300 000 € (forfaitaire),
- Département des Ardennes 171 000 € (forfaitaire),
- Des Communautés de communes 1,40 €/habitant,
- Des communes 1 €/habitant,
- La Ville-Porte 0,15 €/habitant.

Le financement des actions :

- L'Etat : l'ingénierie 140 000 €, la Veille-écologique 10 000 €, le financement des postes CM signalétique et OPAH 8 058,79 €, opération Trame Verte et Bleue 6 000 €...
- La Région Grand-Est : le Programme d'actions 107 390 €, la Réserve naturelle régionale de Bois-en-Val 12 047,84 €, Natura 2000 115 795,98 €, évaluation de la charte 25 000 €, interparcs 34 095 €, poste habitat/énergie 40 348 €...
- FEDER : Natura 2000 84 467,65 €, la Réserve naturelle régionale de Bois-en-Val 20 079,73 €...
- FEADER (Leader) : 38 521,74 €,
- Les agences de l'eau : animation zones humides et agriculture 50 125 €, projet Trame Verte et Bleue 48 268 €,
- RTE : partenariat 10 000 €,
- EPCI : poste Habitat/Energie et OPAH 28 256 €,
- Charleville-Mézières : la Réserve naturelle régionale de Bois-en-Val 4 030 €,
- Interparc Education à l'environnement (EEDD) : 7 026 €

Autres recettes :

- La cotisation des marqués Parc s'élève à 950 €
- Le loyer ONF 4 200 €
- Le remboursement sur rémunérations (chapitre 013/article 6419) 14 125 €

Le Parc a bénéficié d'une prime inflation de 39 181 € versée en 2022 et 2023.

Dépenses d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2023	CA 2023	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	251 063 €	142 283,51 €	46 951,49 €
204	Subventions d'équipement versées	106 871,48 €	12 203,48 €	92 718,59 €
21	Immobilisations corporelles	259 837,92 €	118 160,23 €	12 397,25 €
23	2314-Constructions sur sol d'autrui	29 348.00 €	-	-
458112	Opérations pour tiers (action TVB)	70 000.00 €	-	-
458113	Opérations pour tiers (interparc com)	30 000.00 €	12 000.00 €	18 000.00 €
1641	Emprunt-Remboursement du capital	7 881.00 €	7880.24 €	-
020	Dépenses imprévues	2 500.00 €	-	-
1322	Subventions d'investissement	15 416.50 €	-	-
040/139	Amortissement subventions	103 765.79 €	103 765.79 €	-
041	Opérations patrimoniales	8 682.34 €	8 682.34 €	-
TOTAL		885 366.03 €	404 975.59 €	170 067.33 €

Les dépenses d'investissement sont principalement des dépenses liées aux actions.

33% du programme d'actions a été réalisé budgétairement, une enveloppe de 211 056,40 € est reportée en 2024 (aménagement du sentier des Vieilles Forges 83 600 €, les subventions pour l'acquisition de chambre froide 19 830.40 €, le site internet 25 000 €, interparc communication 35 848 €...)

La prestation d'accompagnement pour la révision de la charte (article 2088) s'élève à 129 015 €, 82 063,51 € ont déjà été réglés le solde de 46 951,49 € a été placé en RAR.

Les appels à projet biodiversité ont été attribué dans leur totalité, 11 375 € ont été payé, 14 481 € sont placés en RAR.

L'appel à projet signalétique a été attribué à hauteur de 6 987 € (RAR), 7 413 € sont reportés en 2024.

Les 68 250 € attribués pour la cuisine centrale ont été placés en RAR, un premier versement devrait avoir lieu au premier trimestre 2024.

Recettes d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2023	CA 2023	Restes à réaliser
10222	FCTVA N-2	12 741.00 €	12 741.46 €	-
1311	Etat	6 338.34 €	2 400.00 €	13 600.00 €
1312	Région Grand-Est	424 859.74 €	230 541.00 €	86 064.40 €
1314	Commune de Charleville-Mézières	310.00 €	310.00 €	-
1317	Europe	53 623.39 €	32 499.66 €	20 232.76 €
1318	Agences de l'eau	4 000.00 €	2 000.00 €	1 467.25 €
13158	Groupement de collectivités	14 200.00 €	-	12 366.90 €
458	Opérations d'investissement compte de tiers	94 000.00 €	48 000.00 €	30 000.00 €
4582112	Opération Trame Verte et Bleue	64 000.00 €	48 000.00 €	-
4582113	Interparc communication	30 000.00 €	-	30 000.00 €
021	Virement section de fonctionnement	80 708.48 €	-	-
041/2033		8 682.34 €	8 682.34 €	-
041/28	Amortissement des immobilisations	150 578.72 €	150 578.72 €	-
Total recettes d'investissement		850 042.01 €	487 753.18 €	163 731.31 €
001	Excédent d'investissement-Budget annexe	266.40 €	-	-
001	Excédent d'investissement N-1	35 057.62 €	-	-
TOTAL		885 366.03 €	487 753.18 €	163 731.31 €

Les recettes d'investissement correspondent aux financements du Programme d'actions. La Région Grand-Est verse une avance de 50% au démarrage des actions.

Bilan des actions 2023

Axe 1 : Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire

1ère orientation : Valoriser de manière durable les ressources du territoire

Nom de l'Action	Description de l'action	Bilan 2023	
		Montant	%

Interparc Filière bois	Poursuite de l'appel à projets (APD, PRO)	29 348 €	100%
Sentier	Aménagement d'un sentier pédagogique et pose et installation d'un kiosque sur un sentier accessible au niveau du lac des Vieilles Forges	0 €	Report 2024
Projet Sylvicole Territorial	Finalisation et animation du Projet Sylvicole Territorial du territoire du Parc - communication liée	Pas de budget en 2023	
Animation du Projet Alimentaire Territorial	Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente	Budget 2024	
	Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente	1 200 €	100%
	Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)	289 €	14%
	Réaliser un évènement (ciné débat/séminaire/visite...) incitant à réfléchir ensemble à travailler autrement, vers des pratiques agro-environnementales, élevage à l'herbe, autonomie alimentaire sur la ferme,	Annulé - Pas de budget	
Développement de la filière venaison	Valorisation des produits de la venaison à travers l'élaboration de cartes postale de recettes ou autres outils de communication	5 129 €	100%
	Appel à projet auprès des sociétés de chasse pour l'acquisition de chambres froides	19 830 €	100%
Pilotage de l'AAP Trame Verte et Bleue	Travaux de plantations (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)	0 €	Report 2024
	Restauration des zones humides ordinaires	0 €	Report 2024
	Maintien des prairies naturelles - Collectif agriculteurs	15 000 €	100%
	Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du Parc	28 452 €	100%
	Communication et sensibilisation	2 435 €	35%
Vergers conservatoires	Organiser 2 ateliers "Taille et greffe au verger"	500 €	100%
	Acquisition d'une remorque pour transporter le presseoir	1 843 €	90%
	Impression, fourniture et pose de panneaux pédagogiques pour les vergers conservatoires du territoire	4 960 €	100%

2ème orientation : Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique

Nom de l'Action	Description de l'action	Bilan 2023	
		Montant	%
Destination verte	Outils de communication pour concilier sports nature et patrimoine naturel tout en développant l'image écotouristique de la destination : carte vtt-ffc, carte enduro vtt, carte vtt transfrontalier, guide touristique ...	4 800 €	107%
Organiser les activités de pleine nature	Observatoire de l'itinérance douce (licences, provision matériel) Bombes à craie Gestion espace VTT-FFC n°136	2 354 €	46%
Quiétude Attitude	Maintenance du site web dont évolution du calendrier des dates de chasse	960 €	87%

Axe 2 : Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturels et paysagers et accompagner les mutations environnementales

3ème orientation : Faire apprécier la richesse des milieux naturels

		Bilan 2023

Nom de l'Action	Description de l'action	Montant	%
Veille écologique du territoire	Inventaire du Triton crêté (stage de 6 mois) + acquisition de matériel pour la réalisation des inventaires	6 154 €	100%
Réserve Naturelle Régionale de Bois en Val	Co gérer la RNR de Bois en Val : réaliser les suivis écologique, le suivi des travaux, les animations et la communication de la Réserve	12 858 €	99%
AAP Biodiversité ordinaire	Favoriser les "petits projets" liés à la biodiversité ordinaire auprès des communes du Parc (plantation, petit équipement, prairies fleuries, nichoirs, etc) -> subvention aux Collectivités	10 300 €	100%
Aménagement des blockhaus en faveur des populations de chiroptères (convention Parc/OFB)	Travaux d'aménagement de 3 blockhaus en faveur des populations de chiroptères	24 000 €	100%
	Communication - création et pose de panneaux d'informations à proximité des sites aménagés	10 000 €	100%
Animation générale des sites Natura 2000	Mise à jour du Docob "Pelouses, rochers et buxaie de la Point de Givet"	80 075 €	80%
Sensibilisation et information des publics Natura 2000	Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)		
	Conception, réalisation et pose de panneaux d'information		
	Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats...) et scolaires		
	Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeu de 7 familles...)		
	Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderolles de matérialisation des zones, affiches, posters,...)		
Suivi des habitats et des espèces Natura 2000	Mise en place de placettes de suivis des ilots de sénescence et des habitats prioritaires forestiers (achat de matériel)		
	Achat de matériel pour réalisation des suivis de la qualité de l'eau et des niveaux de nappes sur les tourbières		
	Quiétude attitude (matériel : cadenas, chaines, rubalise, peinture...)		
	Suivi des populations des Nacré de la Bistorte et Damier de la succise/Inventaire des populations de Flambé		
	Acquisition de matériel dans le cadre du suivi de l'efficacité des mesures de gestion sur les pelouses calcaires à Aubrives (AMI Natura 2000 - convention Parc/OFB)		

4ème orientation : Préserver et gérer le patrimoine paysager

		Bilan 2023	
Nom de l'Action	Description de l'action	Montant	%
Conseil en aménagement et en paysage		Pas de budget	
Signalétique - SIL - Communication	Impression du Guide des devantures		0%

5ème orientation : Favoriser une gestion économe des ressources

		Bilan 2023	
Nom de l'Action	Description de l'action	Montant	%

Suivi de la qualité de l'eau	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Conseil Départemental des Ardennes dans le cadre du suivi et de l'élaboration d'un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'eau des grands lacs Acquisition de matériel (canoe-kayak gonflable, gonfleur...sonde multi paramètres...)	4 334 €	100%
Animation foncière sur les zones humides remarquables	Travail en partenariat avec le CEN pour favoriser l'acquisition ou le conventionnement de zones humides remarquables, principalement sur les territoires de Ardennes Thiérarche et du Marais de Secheval	Pas de budget en 2023	

Axe 3 : Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires

6ème orientation : Conforter la qualité des offres de services et d'habitat

		Bilan 2023	
Nom de l'Action	Description de l'action	Montant	%
Habitat et architecture	Conseils en habitat	1 905 €	95%
Mise en œuvre de l'OPAH et de l'accompagnement France Rénov	Journée de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux biosourcés, à l'éco construction et/ou l'autorénovation ... Communication auprès du grand public	3 668 €	73%
Résidence d'Architectes - Interparcs	Création d'une résidence d'architecte ou de paysagiste en interparc Grand Est	12 367 €	87%

7ème orientation : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale

		Bilan 2023	
Nom de l'Action	Description de l'action	Montant	%
Marque Valeurs Parc et circuits courts	Animer la Marque (y compris réflexion au marquage d'autres filières), réalisation des audits, organiser des événements promotionnels et créer des outils de communication (campagne photos des nouveaux marqués...)	3 896 €	65%
Animations de découverte - Rendez-vous du Parc	Coordonner les animations de découverte Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc	5 908 €	100%
Parc web 3.0	Journal numérique - facebook Live et Série de vidéos	4 550 €	100%
	Référencement des actualités	2 640 €	88%
	Conception d'un nouveau site Internet	Report en 2024	
Charte graphique du Parc	Création des outils de communication - Charte graphique du Parc	25 200 €	100%
InterParcs Communication	Poursuite photothèque - Acquisition de photos faune, flore et paysages - Support "Transition dans les Parcs " Etude de notoriété à l'échelle des 6 Parcs	87 547 €	59%
Destination Parc	Impression et diffusion de supports de communication (Publication et goodies) - Presse Événementiel, dont Rencontres avec le Parc - Conférence - Projection	7 866 €	52%

Interventions en milieu scolaire	Stratégie éducative à destination des scolaires Animations et poste d'animateur	30 000 €	100%
----------------------------------	--	----------	------

8ème orientation : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire

9ème orientation : Dynamiser les échanges extérieurs au territoire

Nom de l'Action	Description de l'action	Bilan 2023	
		Montant	%
Evaluation de la Charte du Parc	Evaluation de la Charte - Concertation et écriture de l'Avant projet de Charte - Animation et communication - Temps forts avec les élus et acteurs du territoire	153 347 €	76%
Matinales du Parc	1/2 journée mensuelle de formation pour les Collectivités (élus et techniciens) sur les sujets traités par le Parc (signalétique, biodiversité, TVB, fleurissement, Trame noire ...)	Pas de budget en 2023	
Equipement informatique, téléphonie et matériel Maison du Parc		4 153 €	35%

Le Président ayant quitté la salle, la Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-15 : Compte Administratif 2023

Après avoir entendu l'exposé du Président, constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit de clôture de 61 533,32 € en section de fonctionnement,
- un excédent de clôture de 82 777,59 € en section d'investissement,
- un reste à réaliser d'investissement de 170 067,33 € en dépenses,
- un reste à réaliser d'investissement de 163 731,31 € en recettes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de Madame Annie JACQUET, Vice-Présidente, le Président ayant quitté la salle :

- approuve le Compte Administratif pour l'année 2023.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-16 : Compte de gestion 2023

Constatant la conformité du Compte de Gestion 2023, établi par le receveur syndical, avec le Compte Administratif, lesquels présentent les soldes suivants :

- un déficit de clôture de 61 533,32 € en section de fonctionnement,
- un excédent de clôture de 82 777,59 € en section d'investissement,
- un reste à réaliser d'investissement de 170 067,33 € en dépenses,
- un reste à réaliser d'investissement de 163 731,31 € en recettes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion pour l'année 2023.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-17 : Reprise des résultats 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2023 de la manière suivante :
 - Report de l'excédent de fonctionnement de 534 836,99 € au compte R002 ;
 - Report de l'excédent d'investissement de 118 101,61 € au compte R001 ;

3. Budget Primitif 2024

La Vice-Présidente présente le Budget Primitif 2024 et les délibérations qui en résultent.

Dépenses de fonctionnement

Chap/art.	Libellé	Budget 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	912 919.38 €	959 940.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 020 500.00 €	1 116 576.00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 050.00 €	98 930.00 €
66	Charges financières	4 652.00 €	3 550.00 €
022	Dépenses imprévues	5 500.00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	80 708.48 €	0.00 €
042/68	Opérations d'ordre de transferts entre section	150 578.72 €	179 679.04 €
Total dépenses de fonctionnement		2 274 908.58 €	2 358 675.04 €

Les charges de structure

Réparties sur l'ensemble des chapitres, elles s'élèvent à 243 300 €.

Elles regroupent entre autres :

- les frais de chauffage, granulés 18 000 € et maintenance 6 000 €,
- d'électricité 5 000 €,
- d'entretien des locaux 16 000 €,
- d'assurance 23 000 €,
- les licences 25 000 €,
- la cotisation à la fédération des Parcs 15 000 €,
- d'affranchissement 5 000 €
- de formations 8 000 €,
- ...

Les charges de personnel au chapitre 012

D'un montant de 1 116 576 € pour une équipe de 23 agents :

une directrice, une responsable administrative et financière, une assistante administrative, un agent d'accueil, une assistante en communication, des chargés de missions environnement, Natura 2000 (2 agents), forêt, aménagement, tourisme, paysage, Habitat/Energie, OPAH,

LEADER (2 agents), zones humides, agriculture, signalétique, évaluation, TVB, éducation au territoire et un animateur nature.

Les agents bénéficient d'un abonnement au CNAS (4 876 €).

La cotisation à la médecine du travail s'élève à 3 000 €.

Les indemnités des élus imputées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élèvent à 40 000 €.

Le Programme d'action : Le Programme d'actions 2024 s'élève à 366 360 € auquel s'ajoute les actions 2023 reportées pour 44 053 €.

Le programme d'actions est réalisé en fonction des grands axes stratégiques de la Charte du Parc :

	Budget Actions 2024	
	Fonct.	Invest.
Axe 1 : Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire		
1ère orientation : Valoriser de manière durable les ressources du territoire	8 700 €	219 000 €
2ème orientation : Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique	50 582 €	29 000 €
Axe 2 : Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturels et paysagers et accompagner les mutations environnementales		
3ème orientation : Faire apprécier la richesse des milieux naturels	73 256 €	40 145 €
4ème orientation : Préserver et gérer le patrimoine paysager	3 000 €	20 000 €
5ème orientation : Favoriser une gestion économe des ressources	4 800 €	
Axe 3 : Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires		
6ème orientation : Conforter la qualité des offres de services et d'habitat	102 840 €	19 000 €
7ème orientation : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale	121 182 €	15 000 €
8ème orientation : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire	23 000 €	105 000 €
9ème orientation : Dynamiser les échanges extérieurs au territoire		

Les dépenses sont réparties sur le chapitre 011 « Charges à caractères générales » pour 398 983 € et le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » pour 10 430 €.

A noter que la provision pour risques de 58 100 € votée les années précédentes est toujours d'actualité. Une reprise n'est pas envisagée.

Recettes de fonctionnement

Chap/art.	Libellé	Budget 2023	BP 2024
70	Produits divers	11 500.00 €	14 600.00 €
74	Cotisations statutaires	650 338.00 €	738 417.94 €
7472	Région	300 000.00 €	360 000.00 €
7473	Département	171 000.00 €	171 000.00 €
74748	Communes	78 880.00 €	108 012.94 €
74758	Communauté de communes	100 458.00 €	99 405.00 €
74	Financement des Actions	907 784.48 €	970 836.50 €
74718	Etat	189 761.54 €	224 814.72 €
7472	Région	359 289.74 €	294 465.68 €
74758	Autres organismes publics	84 226.00 €	113 966.00 €
7477	Budget communautaire et fonds structurels	178 347.20 €	245 186.10 €
7478	Autres organismes privés	96 160.00 €	92 404.00 €
75	Redevances pour concessions, brevet, marque...	5 150.00 €	5 150.00 €
777	Subventions d'investissement (DAP)	103 765.79 €	94 834.29 €
TOTAL		1 678 538.27 €	1 823 838.73 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	596 370.31 €	534 836.31 €
Total recettes de fonctionnement		2 274 908.58 €	2 358 675.04 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux cotisations et aux subventions liées au programme d'actions 2024.

Les cotisations statutaires :

Organisme	Cotisation	Observation
Région Grand Est	360 000 €	Forfaitaire
Département des Ardennes	171 000 €	Forfaitaire
Communes (92)	99 405 €	1,40 € / habitant
Ville-porte	8 607 €	0,21 € / habitant
EPCI	99 405 €	1,40 € / habitant
TOTAL	738 417€	

Les subventions pour le PA 2024 s'élèvent à 330 975 € auxquelles s'ajoute un report 2023 de 38 579 €. Soit un Programme d'actions subventionnés à hauteur de 89% en fonctionnement.

La DREAL verse en 2024, 150 000 € pour l'ingénierie et l'action veille écologique. Les postes sont subventionnés à hauteur de 40% soit environ 446 058 €.

Dépenses d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2023	BP 2024
1641	Emprunt-Remboursement du capital	7 881.00 €	8 000.00 €

20	Immobilisations incorporelles	251 063.00 €	277 799.49 €
204	Subventions d'équipement versées	106 871.48 €	147 503.59 €
21	Immobilisations corporelles	259 837.92 €	173 763.59 €
23	Construction en cours	29 348.00 €	122 948.00 €
4581-12	Opérations pour compte de tiers	70 000.00 €	180 000.00 €
4581-13	Opérations pour compte de tiers	30 000.00 €	18 000.00 €
020	Dépenses imprévues	2 500.00 €	0.00 €
040	139-Amortissement subventions	103 765.79 €	94 834.29 €
040	Opérations patrimoniales	8 682.34 €	0.00 €
1322	Annulation de titre sur exercice antérieur	15 416.50 €	0.00 €
Total dépenses d'investissement		885 366.03 €	1 022 848.96 €

Il est prévu en 2024, le renouvellement du serveur et d'équipement informatique (PC portable...) pour 32 847 € (dont report 2023 de 7 847 €).

Les dépenses d'investissement correspondent à 507 145 € pour le Programme d'actions 2024 et le report d'actions 2023 pour environ 211 056 € auxquelles s'ajoute les restes à réaliser pour 170 067,33 €.

A noter que les dépenses au 4581-12 correspondent à l'action Trame verte bleue dont une autorisation de programme a été validée en Comité syndical le 2 février 2023 et au 4581-13 à l'action interparc communication.

Au 1641, le remboursement du prêt à moyen terme pour 8 000 €.

Recettes d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2023	BP 2024
10222	FCTVA N-2	12 741.00 €	18 387.00 €
1311	Etat	6 338.34 €	13 745.00 €
1312	Région Grand-Est	424 859.74 €	462 269.40 €
1313	Département	0.00 €	1 000.00 €
1314	Communes	310.00 €	0.00 €
1317	Europe	53 623.39 €	48 832.76 €
13158	EPCI-PNR	14 200.00 €	12 366.90 €
1318	Autres organismes	4 000.00 €	13 467.25 €
4582-12	Opération pour Tiers-Trame verte et Bleue	64 000.00 €	125 000.00 €
4582-13	Opération pour Tiers-Interparc communication	30 000.00 €	30 000.00 €
021	Virement section de fonctionnement	80 708.48 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	8 682.34 €	0.00 €
041	28-Amortissement des immobilisations	150 578.72 €	179 679.04 €
Total recettes d'investissement		850 042.01 €	904 747.35 €
001	Excédent d'investissement N-1	35 324.02 €	118 101.61 €
TOTAL		885 366.03 €	1 022 848.96 €

Les recettes d'investissement correspondent :

- A 18 387 € de FCTVA (sur les dépenses 2022),
- Aux restes à réaliser pour 163 731,31 €,
- Aux subventions pour le programme d'actions 2024 pour 416 595 € et aux reports 2023 pour environ 126 355 €,

Le Programme d'actions est subventionné à hauteur de 75% en investissement.

Le programme d'actions en fonctionnement et en investissement s'élève à 1 134 614 €. Il est financé à hauteur de 80%.

Répartition du financement du Programme d'actions en fonctionnement et en investissement :

Financeurs	Montant	%
REGION GE- Programme d'actions	334 214 €	29%
REGION GE-autres fonds-Natura 2000-Interparc-Life	299 353 €	26.4%
DREAL	10 000 €	0.9%
FEDER	69 937 €	6.2%
FEADER	25 600 €	2.3%
Agences de l'eau	15 840 €	1.4%
TVB	57 000 €	5.0%
OFB	145 €	0.0%
Département des Ardennes	1 000 €	0.1%
Charleville-Mézières	575 €	0.1%
Etat-FNADT	36 834 €	3.2%
EPCI	62 006 €	5.5%
TOTAL subventions	912 504 €	80%
PNRA-Autofinancement	222 476 €	20%

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée **à l'unanimité**.

▪ **Délibération n°24-18 : Budget principal-Budget Primitif 2024**

Vu la délibération n°23-40 du 03/07/2023, adoption de la nomenclature M57 développé à partir du 01/01/2024,

Vu la délibération n°23-70 du 30/11/2023, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

Vu le Programme d'actions 2024,

Vu le Compte de gestion 2023,

Vu le Compte administratif 2023,

Considérant le débat d'Orientations Budgétaires présentées lors de sa séance du Comité syndical du 19 février 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 dont l'équilibre global est le suivant :

Intitulé	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	2 358 675,04€	1 022 848,96 €	3 381 524,00 €
Recettes	2 358 675,04 €	1 022 848,96 €	3 381 524,00 €

- autorise le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5%, excepté le chapitre 012.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ **Délibération n°24-19 : Fixation du tableau des effectifs des emplois permanents en 2024**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Considérant l'organigramme du Parc naturel régional des Ardennes,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le tableau des effectifs suivants :

Filière Technique		
Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois
A	Ingénieur	9
Filière Administrative		
Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois
A	Attaché	4
B	Rédacteur	1
C	Adjoint administratif	3
Filière Animation		
Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois
C	Adjoint d'animation	1

NB : ce tableau ne prend pas en compte les contrats de projet, considérés comme des postes non permanents.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ **Délibération n°24-20 : Adhésion 2024 à la Fédération Française de Cyclisme pour la labellisation de l'espace VTT des Vallées de Meuse et Semoy**

Vu la mesure 7 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à organiser le développement des activités sportives et de loisirs de pleine nature,

Considérant l'action sur l'espace V.T.T. des Vallées de Meuse et de Semoy faite par le PNR,
Considérant l'intérêt de conserver la labellisation de ces circuits par la Fédération Française de Cyclisme (FFC), en termes de reconnaissance et de communication,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à la FFC pour l'année 2024,
- **Inscrit** les crédits, de l'ordre de 1 000 €, correspondant à la cotisation annuelle précédente,
- **Autorise** le Président à signer tout document y afférent.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ **Délibération n°24-21 : Cotisation annuelle à l'association « Les Parcs Naturels Régionaux du Grand Est »**

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, relatifs aux associations,
 Vu les convergences d'intérêt entre les PNR de la Région Grand Est,
 Vu sa Charte, et notamment la mesure 29, relative au développement des coopérations avec les territoires voisins,
 Vu sa délibération n°17-389 du 21 juin 2017, relative à l'adhésion du PNRA à l'Association « Les Parcs naturels régionaux du Grand Est »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement de la cotisation annuelle 2024 de 500 €,
- **Inscrit** les crédits au BP 2024,
- **Autorise** le Président à signer tout document y afférent.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'**unanimité**.

▪ **Délibération n°24-22 : Actualisation du plan de financement et du projet « Animation et fonctionnement du GAL » sur la programmation 2016-2022 :**

Vu la délibération n°14-179 du 27 juin 2014, relative à l'appel à manifestation d'intérêt à la mise en place d'un programme LEADER ;
 Vu sa délibération n°15-254 du 16 octobre 2015, relative au contenu et dépôt de la candidature LEADER ;
 Vu la délibération n°15-256 du Comité Syndical du 16 octobre 2015, relative à l'animation LEADER ;
 Vu la délibération n°16CP-994 du Conseil régional du 22 avril 2016 portant décision de sélection du Groupe d'Actions Locales (GAL) ;
 Vu la délibération n°16-313 du Comité Syndical du 23 juin 2016, relative à la mise à dispositions des moyens humains dédiés à LEADER ;
 Vu la délibération n°23-73, relative à l'ingénierie LEADER 2024 – Programmation 2016-2024 ;

Considérant les dépenses éligibles dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2022 de la Région Grand Est ;
 Considérant les attentes de l'Autorité de Gestion et de l'Organisme Payeur du programme LEADER ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessous :
Du 1^{er} janvier au 28 février 2025 :

Dépenses :		Recettes :	
Dépenses de rémunération (75 % d'un ETP entre le 01/01/2024 et le 30/11/2024 et 10% d'un ETP entre le 01/12/2024 et le 28/02/2025) :	34 912,87 €	Financements européens (LEADER) sollicités à hauteur de 80 % :	32 762,16 €
Frais professionnels :	800,00 €	Autofinancement à hauteur de 20 % :	8 190,54 €
Dépenses sur devis (en HT) :	5 239,20 €		

TOTAL	40 952,70 €	TOTAL	40 952,70 €
-------	-------------	-------	-------------

- Sollicite une subvention FEADER-LEADER sur la période 2024-2025 à hauteur de 32 762,16 €
- Autorise le Président à signer tout document y afférent.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-23 : Actualisation le plan de financement et le projet « Animation et fonctionnement du GAL » sur la programmation 2023-2027

Vu la délibération n°16-313 du Comité Syndical du 23 juin 2016, relative à la mise à dispositions des moyens humains dédiés à LEADER ;

Vu la délibération n°21-70 du Comité Syndical du 13 décembre 2021, relative à l'appel à manifestation d'intérêt à la mise en place d'un programme LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°22-40 du Comité Syndical du 30 juin 2022, relative à la création d'un poste de Chargé de mission LEADER ;

Vu sa délibération n°22-51 du Comité Syndical du 06 octobre 2022, relative au contenu et dépôt de la candidature LEADER ;

Vu la délibération n°23CP-582 du Conseil régional du 24 mars 2023 portant décision de sélection des GAL – LEADER ;

Considérant les dépenses éligibles dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 ;

Considérant les attentes de l'Autorité de Gestion et de l'Organisme Payeur du programme LEADER ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessous :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

Dépenses :		Recettes :	
Dépenses de rémunération :	46 920,35 €	Financements européens (LEADER) sollicités à hauteur de 80 % :	46 619,23 €
Frais professionnels :	800,00 €	Autofinancement à hauteur de 20 % :	11 654,81 €
Coûts indirects	4 801,49 €		
Dépenses sur devis (événementiel de lancement du programme) (en HT) :	5 752,20 €		
TOTAL	58 274,04 €	TOTAL	58 274,04 €

- Sollicite une subvention FEADER-LEADER à hauteur de 46 619,23 €,
- Autorise le Président à signer tout document y afférent.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-24 : Régie Maison du Parc – Nouveaux produits

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la Charte du PNR ;

Vu la délibération 21-27 du 24 mars 2021 pour la création de la Régie de recettes de la Maison du Parc ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de proposer à la vente les nouveaux produits et de fixer les tarifs dans l'annexe jointe,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à cette décision.

La Vice-Présidente met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-25 : Subvention 2024 Amis du Parc

Vu la mesure 33 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à accompagner l'association des Amis du Parc,

Vu la convention de partenariat du 7 avril 2021 entre l'Association des Amis du Parc et le PNRA,

Considérant les missions des Amis du Parc,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 500 € aux Amis du Parc, suivant les modalités définies dans la convention et après réception du dossier de demande de subvention,
- Donne l'autorisation au Président de signer tout document afférent, sous réserve de la production, par l'association, de son compte de résultats 2023, de son budget 2024, du compte-rendu de son Assemblée Générale 2023 et de ses nouveaux projets pour 2024.

4. **Demande de subvention à l'ARS pour financer le défi Foyers à Alimentation Positive 2025**

Le Président présente les éléments du dossier de séance.

Monsieur SWARTVAGHER ne prend pas part au vote.

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-26 : Demande de subvention à l'ARS

Vu la mesure 2 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à valoriser les pratiques et les productions agricoles respectueuses de l'environnement,
Vu la mesure 24 de de la Charte du PNR des Ardennes, visant à sensibiliser aux valeurs portées par le Parc,
Vu le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial porté par le PNR des Ardennes,
Considérant le projet « Défi foyers à alimentation positive »,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter** les subventions auprès de l'ARS à hauteur de 5 700 € en 2024 et 9 300 € en 2025,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5. Convention de partenariat entre le PNR et la Fédération départementale des chasseurs des Ardennes (FDC08) dans le cadre du développement d'un réseau de collecte des déchets des animaux issus de la chasse dans les Ardennes

Le Président présente le projet de convention entre le PNR des Ardennes et la Fédération de chasse des Ardennes.

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'**unanimité**.

Délibération n°24-27 : Convention de partenariat entre le PNR des Ardennes et la Fédération des Chasseurs des Ardennes

Vu la Charte du Parc,
Vu le Programme d'actions 2024,
Vu les crédits inscrits au BP 2024,

Considérant les enjeux liés au développement de la filière venaison,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la convention entre la Fédération des Chasseurs des Ardennes et la PNR des Ardennes,
- **Autorise le Président** à signer cette convention et tous documents afférents à la mise en œuvre de cette décision.

6. Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) pour la réalisation de travaux préalables à la réintroduction de l'Arnica montana au Marais des Hauts-Buttés (Monthermé) et à la Croix-Saint-Anne (Rocroi), ainsi que la création de mares à la Croix-Gillet (Hargnies)

Le Président reprend les éléments du dossier de séance.

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

▪ Délibération n°24-28 : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Vu la mesure 9 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à protéger la biodiversité,
Vu le programme d'actions 2024 et plus particulièrement le projet de réintroduction de l'Arnica montana au Marais des Hauts-Buttés (Monthermé) et à la Croix-Saint-Anne (Rocroi), ainsi que la création de mares à la Croix-Gillet (Hargnies),
Vu le Budget Primitif 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80% pour une enveloppe de travaux de 15 000 €,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7. Lots du concours photos 2024 de la RNR de Bois-en-Val

Le Président rappelle que dans le cadre de la cogestion la Réserve naturelle régionale de la Côte de Bois-en-Val, le Parc naturel régional organise un concours photo à destination des collèges et écoles de la Ville de Charleville. Les établissements inscrits pour cette année sont : le collège Notre-Dame et les écoles Saint Julien et Mozart.

Le thème de ce concours est « la Côte de Bois en Val sous tous les angles ». Le concours photographique se compose de 2 catégories : Pré-ados moins de 12 ans et Ado de 12 à 16 ans.

Le but de ce concours est de mettre en avant biodiversité et les paysages de la réserve tout en mêlant arts et sciences auprès des jeunes susceptibles d'être des usagers de la RNR.

Leur travail consistera à prendre en photo des éléments naturels du site. La date de clôture d'envoi des photographies est fixée au mercredi 12 juin à 17h00. Un jury se réunira le 14 juin afin de désigner les lauréats et la remise des prix aura lieu le jeudi 20 juin à 14h00.

Les lots choisis sont les suivants :

- Des jeux de sociétés « Forêt mixte » (X10) pour un total de 290 € TTC,
- Des jeux de sociétés « Nimalia » (X80) pour un total de 1 360 € TTC,
- Des jeux de sociétés « Cascadia » (X5) pour un total de 200 € TTC,

- 5 abonnements d'un an à la salamandre junior pour un total de 145 € TTC.

Valeur totale = 1 995 € TTC

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'**unanimité**.

▪ **Délibération n°24-29 : Approbation du jeu concours Réserve Naturelle Régionale de Bois-en-Val 2024**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la réalisation et le budget de 1 995 € pour le jeu concours et lots suivants :
 - o Des jeux de sociétés « Forêt mixte » (X10) pour un total de 290 € TTC,
 - o Des jeux de sociétés « Nimalia » (X80) pour un total de 1 360 € TTC,
 - o Des jeux de sociétés « Cascadia » (X5) pour un total de 200 € TTC,
 - o 5 abonnements d'un an à la salamandre junior pour un total de 145 € TTC.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Appel à projets « Biodiversité ordinaire 2024 »

Avant de délibérer, le Président présente l'Appel à projets « Biodiversité ordinaire 2024 ».

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'**unanimité**.

▪ **Délibération n°24-30 : Appel à projets Biodiversité ordinaire 2024**

Vu la mesure 9 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à protéger la biodiversité,
Vu le programme d'actions 2024,
Vu le Budget Primitif 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **De lancer** un appel à projets « biodiversité ordinaire » aux collectivités du PNR des Ardennes (Communes et EPCI) en 2024,
- **Décide** d'attribuer une subvention d'investissement de 2 000 € maximum, dans la limite de 50% des dépenses subventionnables déterminée en fonction de la pertinence du projet et dans la limite d'un dossier par collectivité tous les deux ans,
- **Donne** l'autorisation au Président de signer tout document afférent à cette décision.

9. Appel à projets « Vergers » 2024

Avant de délibérer, le Président présente l'Appel à projets « Vergers ».

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'**unanimité**.

▪ **Délibération n°24-31 : Appel à projets Vergers**

Vu la mesure 2 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
Vu la mesure 9 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à protéger la biodiversité,

Vu le programme d'actions 2024,
Vu le Budget Primitif 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **De lancer** un appel à projets « vergers » aux collectivités du PNR des Ardennes (Communes et EPCI) en 2024,
- **Décide** d'attribuer une subvention d'investissement de 2 000 € maximum, dans la limite de 80% des dépenses subventionnables par collectivité tous les deux ans,
- **Donne** l'autorisation au Président de signer tout document afférent à cette décision.

10. Appel à projets « Vergers » 2024 – sollicitation de la commune de Revin

Le Président présente le projet de plantation de la commune de Revin ainsi que sa demande de subvention. Monsieur DURBECQ, Maire de Revin, ne prend pas part au vote.

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°24-32 : Attribution d'une subvention à la commune de Revin dans le cadre de l'Appel à projet Vergers 2024

Vu la Charte du Parc et plus particulièrement l'orientation n°9 visant à protéger la biodiversité ordinaire,

Vu le programme d'actions 2024 du PNR des Ardennes,

Vu le Budget Primitif 2024,

Considérant le projet de plantation de la commune de Revin,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'investissement de 2 000 € à la commune de Revin,
- **Donne l'autorisation au Président** de signer tous documents afférents à cette demande.

11. Appel à projets Résidence Architecture et Paysages 2024

Avant de délibérer, le Président présente l'Appel à projets « Résidence Architecture et Paysages 2024 ».

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°24-33 : Appel à projets Architecture et Paysages 2024

Vu l'orientation 6 de la Charte du PNR des Ardennes, visant à conforter la qualité des offres de services et d'habitat,

Vu le programme d'actions 2024,

Vu le Budget Primitif 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **De lancer** un appel à projets Résidence Architecture et Paysages aux collectivités du PNR des Ardennes (Communes et EPCI) en 2024,
- **Décide** d'attribuer une subvention d'investissement de 7 500 € maximum, dans la limite de 80% des dépenses subventionnables par collectivité par an,
- **Donne** l'autorisation au Président de signer tout document afférent à cette décision.

12. Appel à projets Résidence d'Architecture et Paysage – Sollicitation de la commune de Nouzonville

Avant de délibérer, le Président présente le projet de « Workshop » de la commune de Nouzonville ainsi que leur demande de subvention.

Monsieur LUKASIEWICZ, représentant de la commune de Nouzonville ne prend pas part au vote.

Le Président met aux voix : délibération approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°24-34 : Attribution d'une subvention à la commune de Nouzonville dans le cadre de l'Appel à projets Architecture et Paysages 2024

Vu la Charte du Parc et plus particulièrement l'orientation n°6 visant à conforter la qualité des offres de service et d'habitat,

Vu le programme d'actions 2024 du PNR des Ardennes,

Vu le Budget Primitif 2024,

Considérant le projet de workshop de la commune de Nouzonville sur des secteurs à enjeux,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'investissement de 7 500 € à la commune de Nouzonville,
- **Donne l'autorisation au Président** de signer tous documents afférents à cette demande.

13. Information – Sylv'ACCTES : Campagne de mécénat sur les territoires de la Région Grand Est

Le Président informe les membres du Comité qu'en partenariat avec la Région Grand Est, l'association Sylv'ACCTES va mener une campagne de mécénat sur les 4 territoires de la Région impliqués dans un Projet sylvicole territorial (PST).

D'avril à juin 2024, certaines entreprises pré-ciblées du territoire ainsi que le grand public seront sensibilisés à la démarche initiée par Sylv'ACCTES à la gestion vertueuse des forêts (multifonctionnalité, régénération naturelle, prise en compte du changement climatique...).

L'objectif fixé par l'association est de collecter 20 000 € sur les 4 territoires du Grand Est (somme cumulée).

IMPORTANT : Les dons collectés seront réinvestis pour des travaux sylvicoles* sur le territoire choisi par le donateur !

* travaux éligibles définis dans le PST du Parc

La campagne de communication liée aura donc pour objectifs de :

- Créer un lien de solidarité avec le donateur,
- Sensibiliser un public plus large aux missions de l'association et de la forêt,
- Déclencher et collecter des fonds.

Les outils de communication (vidéos, réseaux sociaux, presse, mailing...) et de sensibilisation (visites de chantier, participation à des manifestations locales – AMT, Fête de la Ruralité, Fête du Parc...) déployés dans les prochains mois seront divers et variés.

14. Calendrier

Le Président rappelle que le prochain Bureau Syndical se déroulera le lundi 27 mai et qu'en juin auront lieu le séminaire des élus et le Comité Syndical.

- ❖ Avant de clôturer la séance, le Député Pierre CORDIER souhaite revenir sur le « projet » de Forêt Primaire. Il explique avoir recensé plus de 10 800 signatures contre le projet. Il remercie les communes d'avoir délibéré la motion d'opposition à ce projet (80,5 % des communes du PNR ont délibéré contre), il ajoute avoir transmis les délibérations au Ministère de la Transition écologique.
- ❖ Madame GAILLOT annonce que le nouveau Comité de Programmation LEADER s'est installé le 18 mars. Elle remercie les élus du Comité de Programmation de l'avoir élue Présidente. Elle est ravie car concernant l'ancienne programmation, toute l'enveloppe a été consommée, et les projets réalisés sont intéressants.
- ❖ A la demande de Madame DUNEME, un petit retour sur le Salon de International de l'Agriculture est fait. Il s'est très bien déroulé et a permis de faire connaître le Parc naturel régional des Ardennes à de très nombreuses personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h50.